



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général  
Direction de la Coordination  
Et de l'Appui Territorial

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT**

Affaire suivie par : Marie-Christine BEGUE  
Tél. 05.46.27.44 87  
marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur le Maire de **SAINT-PARDOULT**

- en communication à Madame  
La Sous-Préfète de **SAINT JEAN D'ANGELY**

La Rochelle, le **30 JUIN 2023**

**Objet** : Ouverture de l'enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sur le projet de création d'un parc éolien sur la commune de **SAINT-PARDOULT**

**P.J.** : Arrêté

Avis

Avis de l'autorité environnementale

Dossier (papier et CD)

Certificat d'affichage

Registre d'enquête

La Société **ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI** a déposé une demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien, Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur votre commune.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans ce cadre, j'ai prescrit par arrêté, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire accompagné du dossier correspondant, et l'avis de l'autorité environnementale, l'ouverture de l'enquête publique réglementaire.

Cette enquête se déroulera du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus**, sous la conduite de Monsieur Géralde BRAUD commissaire enquêteur :

Tel : 06 99 09 27 75.

De plus, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Madame Béatrice AUDRAN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous serais obligé de bien vouloir veiller au respect des formalités qui vous incombent. Il conviendra en particulier :

- de procéder à l'affichage de l'avis ci-joint en mairie et dans chacun des lieux accoutumés au plus tard le **25 août 2023**,
- de tenir à la disposition du public en mairie, dès l'ouverture de l'enquête, le dossier ci-joint, ainsi que le registre d'enquête pour le commissaire enquêteur,

- à l'issue de l'enquête, d'établir le certificat d'affichage, de le **transmettre en préfecture** et de remettre l'ensemble du dossier au commissaire enquêteur .

Des observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, en sa qualité de mairie siège, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Je vous précise aussi, qu'un registre d'enquête dématérialisé est également mis en place sur le site internet :

PARC EOLIEN DE SAINT-PARDOULT :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

**Par ailleurs, je vous invite à recueillir l'avis de votre conseil municipal sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans un délai de quinze jours après sa clôture, dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu de délibération. je vous remercie de bien vouloir me l'indiquer par courriel .**

Aussi, en application de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, la convocation aux conseillers municipaux qui inclut le vote sur le projet de parc éolien doit être accompagnée d'une note explicative de synthèse et respecter le délai de convocation de 5 jours francs.

A cet effet, le pétitionnaire vous adressera, en temps utile, un document qui pourra vous servir de support afin d'établir cette note.

De plus, je vous demande de préciser, sur le procès-verbal de la délibération, que cette mesure a bien été respectée.

Le Préfet

L'Adjointe à la Chef de Bureau

  
Karine BOURDIN

Commune siège de l'enquête publique : **SAINT-PARDOULT**

Communes concernées par le projet :

**SAINT-PARDOULT**

**Liste des communes situées dans le rayon d'affichage :**

**Département Charente-Maritime :**

Antezant-La-Chapelle, Aulnay de Saintonge, Blanzay-Sur-Boutonne, Coivert, Courcelles, Essouvert, La Jarrie Audouin, Les-Églises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuillé-Sur-Boutonne, Paille, Poursay-Garnaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre-de-l'Isle, Vergné, Vervant

